

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine
--

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVÉL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVEL François	pour toute la durée de la séance	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric		par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert	au titre de la Caisse des Ecoles	Rapport n° 11/2-24
- PAULÉE Marie-Thérèse		
- PICARD Hajasoa		
- VARONDIN Frédéric		
- FRANÇOISE Gérard		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)		
(*) MAILLOT Gérald	au titre du SIDE0	Rapport n° 11/2-27
- ESPÉRET Jean-Pierre		
- LOWINSKY Jacques		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 11/2-29
- LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 11/2-30
- Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)		
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	
(*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 11/2-31
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)		

SIDE0 Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique
(Comité Syndical du)

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion (*) élu absent à la séance

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE Rapport n° 11/2-32
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-33
- (1) MAILLOT *Gérald* (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)
- LAURET Edmond au titre de la SEDRE
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-35
- (1) MAILLOT *Gérald* (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)
- LOWINSKY Jacques au titre de la SHLMR Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)
- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick
- ORPHÉ Monique
- TURPIN Marie-Annick
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- (2) ISIDORE *Marylise*
- PESTEL René Louis
- (3) ALBANY *Christian*
- (4) TROTET *Maryse*
- ANNETTE Gilbert au titre de la MLN
- AHAMADI Salama
- ANDAMAYE Marie-Annick
- KICHENIN Virgile
- LOWINSKY Jacques
- ANDAMAYE Marie-Annick au titre de l'OTI Nord
- (5) JAVEL *François*
- BAREIGTS Éricka au titre de l'UR

SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
 SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
 CCAS Centre Communal d'Action Sociale
 MLN Mission Locale Nord
 OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord
 UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance

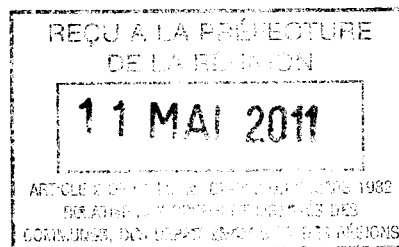
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	DÉPARTS	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

- 5 MAI 2011

LE MAIRE



OBJET EAU POTABLE
FORAGE CERF II ET III

**ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Code de l'Environnement) ET DES PROCEDURES D'INSTALLATION
DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE (Code de la Santé Publique)**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Les investigations sur la recherche des ressources souterraines sur le territoire communal de Saint-Denis ont mis en évidence des potentialités de nouvelles ressources souterraines.

Le projet de forages, CERF II et III, localisés sur les parcelles cadastrales BP 0595 et BP 0605, présentent des capacités de production intéressantes pour l'exploitation d'eau destinée à la consommation humaine. Les essais de pompage réalisés ont permis de confirmer l'intérêt de ces forages.

La Ville envisage donc de lancer les procédures d'autorisations de prélèvements (en application du Code de l'Environnement) et de distribution, ainsi que l'instauration de périmètres de protection de captage (conformément au Code de la Santé Publique).

L'estimation des études correspondantes est présentée dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES DEPENSES	
NATURE	MONTANT en € H.T.
Etudes détaillées :	
Instauration des Périmètres de Protection de Captage	40 000,00 €
Dossier d'autorisations de prélèvement et de distribution d'eau	
Dossier de DUP	
Indemnités de HGA (Hydrogéologue Agréé)	3 000,00 €
Analyses d'eau	2 000,00 €
Révision des prix :	2 000,00 €
Divers :	2 000,00 €
TOTAL (HT)	49 000,00 €
TOTAL (TTC)	53 165,00 €

Rapport n° 11/2-17

Ces études peuvent être subventionnées par l'Union Européenne (mesure 3-13/2 du FEDER).

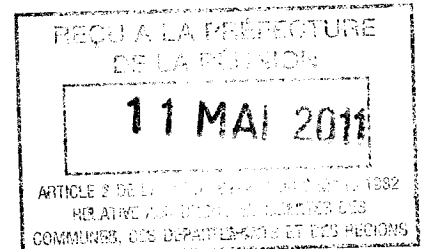
Je vous propose, en conséquence, d'adopter le plan de financement de l'opération ci-dessous :

Plan de financement		
Financier	Taux	Montant HT
FEDER (mesure 3-13/2)	60 %	29 400,00 €
Ville de Saint-Denis (budget annexe eau)	40 %	19 600,00 €
Total HT		49 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE



**OBJET EAU POTABLE
FORAGE CERF II ET III**

**ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Code de l'Environnement) ET DES PROCEDURES D'INSTALLATION
DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE (Code de la Santé Publique)**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve la mise en œuvre des procédures d'autorisations de prélèvement et de distribution d'eau et d'instauration des périmètres de protection des forages CERF II et III.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Union Européenne (mesure 3-13/2 du FEDER), sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement		
Financier	Taux	Montant HT
FEDER (mesure 3-13/2)	60 %	29 400,00 €
Ville de Saint-Denis (budget annexe eau)	40 %	19 600,00 €
Total HT		49 000,00 €

Délibération n° 11/2-17

ARTICLE 3 Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe de l'Eau au chapitre 20, article 2031.

ARTICLE 4 La recette correspondante sera imputée sur le Budget Annexe de l'Eau, au chapitre 13, article 13118.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le
- 5 MAI 2011

